

028

Registre aux Délibérations
du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du: 3 février 2000

Date de l'annonce publique de la séance: 28 janvier 2000

Date de la convocation des conseillers: 28 janvier 2000

Membres présents: président: HILBERT N.,
échevins: WECKER L., BAULER J.,
membres: KESS A., SCHILTZ J., MOUTON J., REITER J.,
WEYDERT R., PAQUET-TONDT M.-A.,
SCHLAMMES M., GATTI F.,
secrétaire: POIRÉ J.,
membres absents: ///

No. Ordre du jour: - 10 -

Objet : Participation financière de la commune de Niederanven à l'acquisition d'instruments de musique par l'association locale de musique.

Le Conseil communal,

Vu les demandes de l'association locale de musique concernant la participation financière de la commune lors de l'acquisition d'instruments de musique ;

Vu la remarque formulée par le Service de contrôle de la comptabilité communale du Ministère de l'Intérieur pour les comptes de l'exercice 1998 ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins;

à l'unanimité
d é c i d e

d'accorder à l'association locale de musique une participation financière de 50% du prix d'acquisition des instruments de musique.

Les conditions suivantes doivent cependant être respectés :

- 1) avant l'acquisition des instruments, l'association demande au collège des bourgmestre et échevins si le crédit nécessaire inscrit au budget communal est suffisant ;
- 2) dans l'affirmative, l'association est autorisée à faire l'acquisition et à remettre à l'administration communale les factures acquittées y relatives ;
- 3) le collège des bourgmestre et échevins, sur le vu des factures, procédera à la liquidation du subside au profit de l'association ;

AINSI DELIBERE

